

SERVICE ELECTIONS

TABLEAU DE TRI ET ELIMINATION DES DOCUMENTS
 PRODUITS PAR LE SERVICE ELECTIONS

les délais proposés n'incluent pas l'année en cours
 # en gras : les documents à éliminer par le service

CONTENU DES DOSSIERS	TRAITEMENT AUX ARCHIVES
DISPOSITIONS GENERALES	
* Instructions ministérielles et préfectorales	Conserver jusqu'au scrutin identique puis éliminer
* Correspondance : INSEE, particuliers, interprétation du code électoral,...	Conserver 5 ans puis trier
* Etudes politiques	Conserver définitivement
LISTES ELECTORALES	
* Listes générales et partielles (additifs) dans l'ordre alphabétique des électeurs avec nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance	Conserver définitivement les listes générales pour les années de refonte (en général, la refonte des listes a lieu tous les trois ans. Les listes intermédiaires sont intitulées « listes électorales » : elles peuvent être éliminées lorsque la refonte est réalisée) Exemples d'années de refonte : ...1965, 1967, 1970, 1973, 1976, 1979, 1982, 1985, 1988, 1991, 1994, 1997, 2003, 2007
* Listes électorales par bureau	Éliminer au bout de 3 ans
* Listes complémentaires des électeurs européens	Conserver définitivement les listes pour les années de refonte. Éliminer le reste.
DOCUMENTS SERVANT A L'ETABLISSEMENT ET A LA REVISION DES LISTES	
* Dossiers nominatifs de radiation et pièces annexes (Avis INSEE, avis de décès, PSA)	Éliminer au bout de 3 ans

* Dossiers nominatifs d'inscription judiciaire et pièces annexes	Eliminer au bout de 3 ans
* Incapacité électorale : fichier	Conserver définitivement
* Incapacité électorale : liste envoyée par l'INSEE et doubles transmis aux particuliers	Eliminer au bout de 3 ans
* Fichier ou cahier des radiés	Eliminer au bout de 3 ans

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE L'ETABLISSEMENT ET DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES	
* Désignation des membres : correspondance, listes	Eliminer au bout de 3 ans
* P.V. de la commission de révision	Conserver ou éliminer au bout de 3 ans en fonction du contenu des PV, très inégal
* Tableaux rectificatifs nominatifs et tableaux des modifications	Eliminer au bout de 3 ans L'original est transmis au Préfet avec la copie de la liste électorale

SECTIONS	
* Dossiers de préparation administrative du sectionnement	Conserver définitivement
* Tableaux annuels des opérations de sectionnement et plan de sectionnement	Conserver définitivement

BUREAUX DE VOTE	
* Dossier de préparation de l'arrêté préfectoral	Conserver définitivement
* Arrêtés préfectoraux relatifs à l'organisation du bureau de vote et annexes	Conserver définitivement
* Dossier d'organisation, liste des présidents, assesseurs et secrétaires	Conserver définitivement
* Carence du maire : arrêté de nomination du délégué du Préfet	Conserver définitivement
* Inscriptions par le Juge d'Instance (photocopies)	Eliminer au bout de 5 ans

* Cartes d'électeurs non retirées et listes nominatives	Eliminer au bout de 3 ans
* Affiches politiques et tracts	Conserver définitivement (1 exemplaire au minimum)
* Procurations : registres	Eliminer au bout de 3 ans et 4 mois
* Procurations : volets	Eliminer au bout de 3 ans et 4 mois
* Bulletins de vote non utilisés	Eliminer au bout de 15 jours sauf contentieux

ORGANISATIONS DES OPERATIONS DE VOTE POUR LES ELECTIONS POLITIQUES	
* Listes d'émargement avant 1969	Conserver définitivement
* Listes d'émargement après 1969	Reverser aux Archives Départementales
* Feuilles de dépouillement	Eliminer au bout de 15 jours sauf contentieux
* Procès-verbaux de résultats par bureau et p.v. récapitulatifs (2 exemplaires)	Conserver définitivement
* Contentieux sur les résultats	Trier au bout de 3 ans à compter de la date du jugement final Conserver uniquement les dossiers des affaires importantes
* Désignation des délégués des communes pour les élections sénatoriales : PV	Conserver définitivement

DEROULEMENT DU MANDAT	
* Installation du conseil et élection initiale de l'exécutif territorial : PV	Conserver définitivement
* Révocations et suspension : décret et arrêté	Conserver définitivement
* Dissolution du conseil et désignation de délégation spéciale	Conserver définitivement
* Démissions : lettres, rapport du Préfet	Conserver définitivement

ORGANISATION DES OPERATIONS DE VOTE POUR DES ELECTIONS SOCIO- PROFESSIONNELLES Chambres des métiers, Chambre de commerce Chambre d'agriculture,...	
* Instructions du Préfet	Eliminer au bout de 5 ans
* Listes générales	Eliminer au bout de 5 ans
* Listes d'émargement	Eliminer au bout de 5 ans
* P.V. de la commission de révision	Eliminer au bout de 5 ans
* Correspondance	Eliminer au bout de 5 ans
* Cartes retournées	Eliminer au bout de 5 ans
* P.V. des résultats	Conserver définitivement
* Elections prud'homales : déclarations nominatives	Conserver définitivement